

**Vos Délégué-es du
Personnel**



vous informent

Réunion DP du Jeudi 11 Juin 2015

➤ **Vous devez vous déplacer pour raisons professionnelles et ne souhaitez pas avancer les frais ?**

Vous pouvez demander une avance sur les frais. Pour ce faire, vous devez adresser la demande à votre responsable hiérarchique en mentionnant en objet « Demande d'avance / frais ».

Votre responsable hiérarchique transfère le message revêtu de son accord dans la boîte à lettres : *LROUSSILLON NOTES DE FRAIS DR.

Sauf urgence, les avances sont payées en même temps que les notes de frais (soit le mardi de chaque semaine). Elles sont récupérées sur les notes de frais suivantes.

➤ **Vous êtes arrêté pour maladie et avez besoin d'une assistance à domicile (ménage, aide aux devoirs...) ?**

Vous pouvez bénéficier d'une aide de MALAKOFF MEDERIC à condition d'en faire la demande dans le premier mois de l'arrêt maladie et de fournir un certificat du médecin déclarant l'incapacité de 5 jours minimum. Cette demande est à faire directement auprès du Service Assistance de MALAKOFF MEDERIC (N° Indigo : 0825 347 348)

**Vous avez d'autres questions ? Contactez-nous.
Nous sommes là pour vous représenter.**

Syndicat.SNU-LRoussillon@pole-emploi.fr

Accès direct aux Questions-Réponses DP sur intranet, cliquez sur le lien ci-dessous

<http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-languedoc-roussillon/generic.jsp?type=inarticle&id=1012287>